

Septembre 2023

# GARE DE PARIS SAINT LAZARE

Prélèvements lingette

Quais et Equipements sur les quais

UNITE GARE DE PARIS SAINT LAZARE  
LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

# Nettoyage très haute efficacité des quais et équipements de quais de la gare de Paris Saint Lazare

SNCF Gares & Connexions réalise des nettoyages très haute efficacité sur les quais et équipements de quais de la gare dans l'objectif de faire diminuer leur taux de pollution au plomb.

Les interventions se déroulent **de nuit**, en **l'absence de public**. Les entreprises intervenant respectent un protocole spécifique pour entrer et sortir des zones traitées et éviter toute exportation de traces de plomb vers d'autres zones accessibles au public. Par ailleurs, dans le cadre de ces interventions et pour la sécurité de tous, les espaces à l'intérieur de la gare font régulièrement l'objet **d'une surveillance** réalisée par un laboratoire agréé. Il est cependant recommandé de respecter les gestes habituels d'hygiène, en particulier le lavage régulier des mains.

SNCF Gares & Connexions publie les prélèvements de contrôle des teneurs en plomb mesurées dans l'espace public de la gare.



Ces mesures sont disponibles sur le site :  
<https://www.garesetconnexions.sncf/fr/actualites/rapports-resultats-mesures-concentration-plomb-gare-paris-saint-lazare>

# Quai voies 6/7 – 18/19 - 14/15 – 16/17 – 20/21 - 22 – 23/24

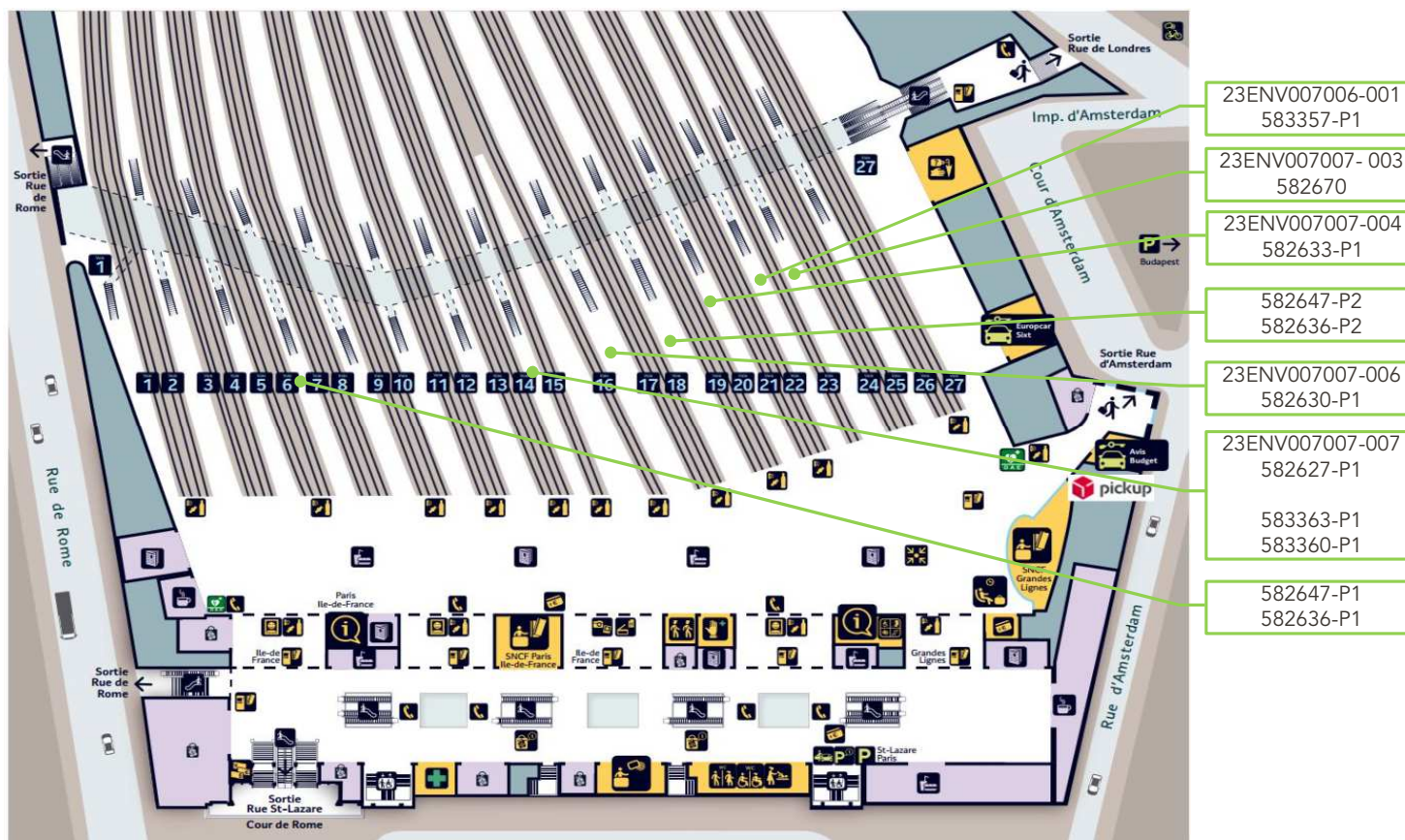
## Revêtement des quais

Mesures initiales					Après nettoyage, si nécessaire		
N° test	Date du prélèvement	Prélèvement	Support du prélèvement	Résultat lingette (en µg/m²)	N° du prélèvement	Date du prélèvement	Résultat lingette après nettoyage (en µg/m²)
23ENV007007-007	10/08/2023	Quai V14/15	Revêtement de quai	11197,2	582627-P1	22/08/2023	1067,2
23ENV007007-006	10/08/2023	Quai V16/17	Revêtement de quai	7437,2	582630-P1	23/08/2023	881,6
23ENV007007-004	10/08/2023	Quai V20/21	Revêtement de quai	3796,4	582633-P1	24/08/2023	653,2
23ENV007007-003	10/08/2023	Quai V23/24	Revêtement de quai	1183,2	582670	26/08/2023	18,8
23ENV007006-001	10/08/2023	Quai V22	Revêtement de quai	1584	583357-P1	29/08/2023	304,4
583363-P1	29/08/2023	Quai V14/15	Revêtement de quai	4027,2	583360-P1	30/08/2023	494,4
582647-P1	24/08/2023	Quai V6/7	Revêtement de quai	1177,2	582636-P1	25/08/2023	179,6
582647-P2	24/08/2023	Quai V18/19	Revêtement de quai	986	582636-P2	25/08/2023	458,4

*Les résultats non surlignés en jaune sont ceux dont les rapports ont déjà fait l'objet d'une publication sur le site de G&C*

# Quai 8/9

Revêtement des quais





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

### **3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIERRE

## **Rapport de localisation des résultats de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb Mesures ponctuelles**

### **Quai 8 avant nettoyage**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 23ENV007400 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.

Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.

Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 –HI23080145/00583363

**Adresse du site :**  
Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS


**Date de prélèvement :** le 29/08/2023

**Préleveur :** SOAVE Bruno

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

Prélevements lingettes réalisés le 29/08/2023

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
583363-P1	RDC	Quai 8 - Voies 14/15 milieu de quai sur Sol	9h45	Asphalte	0,1m <sup>2</sup>	Avant nettoyage	4 027,2

PHOTOS	DESRIPTIF
	583363-P1 - 4 027,2 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ RDC - Quai 8 - Voies 14/15 milieu de quai sur Sol Revêtement : Asphalte

Malakoff, le 31/08/2023

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

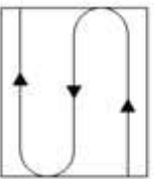


Figure 1 – Premier passage en S

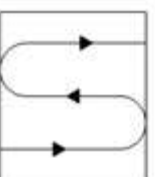


Figure 2 – Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les entrobès bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.



FlashLab

1, chemin de Saukier - 91160 Longjumeau  
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

L3A AIR - POLE HIAI  
Christelle SMOLIK  
23, rue des Garments  
92240 MALAKOFF

## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007400-30082023-144820 du 30/08/2023 à 14:48

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV007400 Date de réception : 30/08/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV007400-001 Date d'analyse : 30/08/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier H123080145-00583363  
Référence prélèvement P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement I  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m²

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	403	µg/support	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 4027,2 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

FOUROUR Linda  
TechnicienneLlaboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

### **3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIERRE

## **Rapport de localisation des résultats de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb Mesures ponctuelles**

### **Quai 8 après nettoyage**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 23ENV007466 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.

Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.

Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 –HI23080145/00583360

**Adresse du site :**

Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 30/08/2023

**Préleveur :** SOAVE Bruno

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

Prélèvements lingettes réalisés le 30/08/2023

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb µg/m²
583360-P1	RDC	Quai 8 - Voies 14/15 milieu de quai sur Sol	4h00	Asphalte	0,1m²	Après nettoyage	494,4

PHOTOS	DESRIPTIF
	583360-P1 - 494,4 µg/m² RDC -Quai 8 - Voies 14/15 milieu de quai sur Sol Revêtement : Asphalte

Malakoff, le 01/09/2023

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

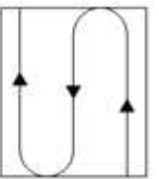


Figure 1 – Premier passage en S

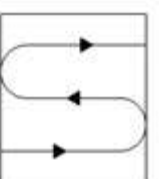


Figure 2 – Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les endrobes bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.



## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007466-31082023-142436 du 31/08/2023 à 14:24

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV007466 Date de réception : 31/08/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV007466-001 Date d'analyse : 31/08/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier H123080145-005833360  
Référence prélèvement P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>49,4</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 494,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

FOUROUR Linda  
TechnicienneLlaboratoire



L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

### **3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIERRE

## **Rapport de localisation des résultats de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb Mesures ponctuelles**

### **Quai 9 avant nettoyage**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 4 pages + 0 pages du rapport d'analyse de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.

Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.

Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 –HI23080145/00582640

**Adresse du site :**  
Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 22/08/2023

**Préleveur :** VILLARD Mathieu

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

Prélevements lingettes réalisés le 22/08/2023

N° de prél	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
H123080145-P1	RDC	Milieu de quai 9 Voies 16/17 sur sol	11h00	bitume	0,1 m <sup>2</sup>	-	6 329,2

Prélevements lingettes réalisés le 22/08/2023

PHOTOS	DESRIPTIF
	<p>H123080145-P1 - 6 329,2 µg/m<sup>3</sup> RDC - Milieu de quai 9 Voies 16/17 sur sol Revêtement : bitume</p>

Malakoff, le 25/08/2023

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

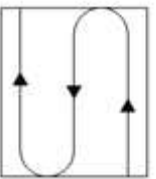


Figure 1 – Premier passage en S

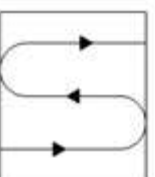


Figure 2 – Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les entrobès bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.





## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007259-23082023-134400 du 23/08/2023 à 13:44

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV007259 Date de réception : 23/08/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV007259-001 Date d'analyse : 23/08/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier H123080145-00582640  
Référence prélèvement 00582640-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m²

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	633	µg/support	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 6329,2 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

FOUROUR Linda  
Technicienne Laboratoire



L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

### **3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIERRE

## **Rapport de localisation des résultats de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb Mesures ponctuelles**

### **QUAI 9 après nettoyage**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 23ENV007284 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.

Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.

Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 –HI23080145/00582630

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare

13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS


**Date de prélèvement :** le 23/08/2023

**Préleveur :** SOAVE Bruno

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

Prélèvements lingettes réalisés le 23/08/2023

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb µg/m²
582630-P1	RDC	Quai 9 - Voie 16/17 Au centre du quai sur Sol	4h38	Bitume	0,1m²	Après nettoyage	881,6

PHOTOS	DESRIPTIF
	582630-P1 -881,6 µg/m² RDC -Quai 9 - Voie 16/17 Au centre du quai sur Sol Revêtement : Bitume

Malakoff, le 25/08/2023

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

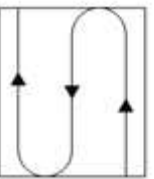


Figure 1 – Premier passage en S

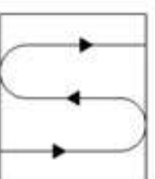


Figure 2 – Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les entrobès bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.



**FlashLab**  
1, chemin de Saukier - 91160 Longjumeau  
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

L3A AIR - POLE HIAI  
Christelle SMOLIK  
23, rue des Garments  
92240 MALAKOFF

## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007284-24082023-131650 du 24/08/2023 à 13:16

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV007284 Date de réception : 24/08/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV007284-001 Date d'analyse : 24/08/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier H123080145-00582630  
Référence prélèvement 00582630-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m²

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	88,2	µg/support	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 881,6 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

FOUROUR Linda  
TechnicienneLlaboratoire



L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

### **3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers  
77930 CHAILLY EN BIERRE

## **Rapport de localisation des résultats de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb Mesures ponctuelles**

### **Quai 11 après nettoyage**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 23ENV007315 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 –HI23080145/00582633

**Adresse du site :**  
Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS


**Date de prélèvement :** le 24/08/2023

**Préleveur :** SOAVE Bruno

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

Prélevements lingettes réalisés le 24/08/2023

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb µg/m²
582633-P1	RDC	Quai 11 - Voie 20/21 milieu de quai sur Sol	3h12	Asphalte	0,1m²	Après nettoyage	653,2

PHOTOS	DESCRIPTIF
	582633-P1 - 653,2 µg/m² RDC -Quai 11 - Voie 20/21 milieu de quai sur Sol Revêtement : Asphalte

Malakoff, le 29/08/2023

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

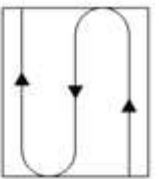


Figure 1 – Premier passage en S

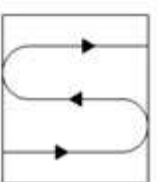


Figure 2 – Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les emrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moisès d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.





## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007315-25082023-130418 du 25/08/2023 à 13:04

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV007315  
N° échantillon FlashLab : 23ENV007315-001

Date de réception : 25/08/2023  
Date d'analyse : 25/08/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier H123080145-00582633  
Référence prélèvement 00582633-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	<b>65,3</b>	µg/support	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 653,2 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

FOUROUR Linda  
TechnicienneLlaboratoire



L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**  
A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers  
77930 CHAILLY EN BIERRE

## **Rapport de localisation des résultats de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb Mesures ponctuelles**

### **Quai 13 après nettoyage**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 23ENV007349 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.

Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.

Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 –HI23080145/00582670

**Adresse du site :**  
Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS


**Date de prélèvement :** le 26/08/2023

**Préleveur :** BA Abou Oumar

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

Prélevements lingettes réalisés le 26/08/2023

N° de prél	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
00582670	RDC	Quai 13 au milieu sur Sol	04h12	Bitume	0,1 m <sup>2</sup>	après nettoyage	18,8

PHOTOS	DESCRPTIF
	<p>582670 - 18,8 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> RDC Quai 13 au milieu sur Sol Revêtement : Béton</p>

Malakoff, le 31/08/2023

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

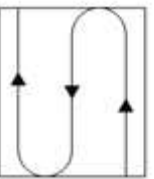


Figure 1 – Premier passage en S

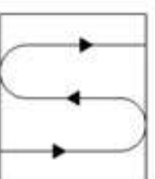


Figure 2 – Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les entrobès bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.



**FlashLab**

1, chemin de Saukier - 91160 Longjumeau  
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

L3A AIR - POLE HIAI  
Christelle SMOLIK  
23, rue des Garments  
92240 MALAKOFF

## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007349-28082023-133543 du 28/08/2023 à 13:35

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV007349 Date de réception : 28/08/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV007349-001 Date d'analyse : 28/08/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier H123080145-00582670  
Référence prélèvement 00582670-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	1,88	µg/support	

#### **Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 18,8 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

FOUROUR Linda  
TechnicienneLlaboratoire



L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**  
A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers  
77930 CHAILLY EN BIERRE

## **Rapport de localisation des résultats de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb Mesures ponctuelles**

### **Quai 12 après nettoyage**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 23ENV007398 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.

Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.

Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 –HI23080145/00583357

**Adresse du site :**  
Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

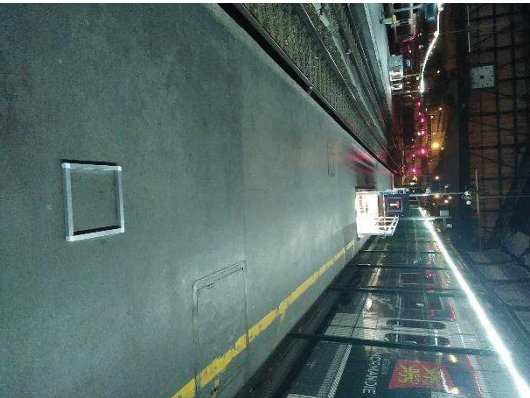
**Date de prélèvement :** le 29/08/2023

**Préleveur :** SOAVE Bruno

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

Prélèvements lingettes réalisés le 29/08/2023

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb µg/m²
583357-P1	RDC	Quai 12 - Voie 22 milieu de quai sur Sol	2H35	Asphalte	0,1m²	Après nettoyage	304,4

PHOTOS	DESRIPTIF
	583357-P1 - 304,4 µg/m² RDC - Quai 12 - Voie 22 milieu de quai sur Sol Revêtement : Asphalte

Malakoff, le 31/08/2023

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

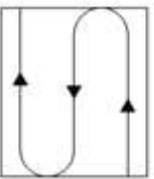


Figure 1 – Premier passage en S

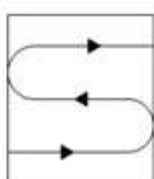


Figure 2 – Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les entrobès bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.





## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007398-30082023-144639 du 30/08/2023 à 14:46

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV007398 Date de réception : 30/08/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV007398-001 Date d'analyse : 30/08/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier H123080145-00583357  
Référence prélèvement P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m²

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	30,4	µg/support	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 304,4 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

FOUROUR Linda  
TechnicienneLlaboratoire



L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

### **3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers  
77930 CHAILLY EN BIERRE

## **Rapport de localisation des résultats de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb Mesures ponctuelles**

### **Quais 4 et 10 avant nettoyage**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 2 pages du rapport d'analyse 23ENV007313 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 –HI23080145/00582646

**Adresse du site :**  
Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

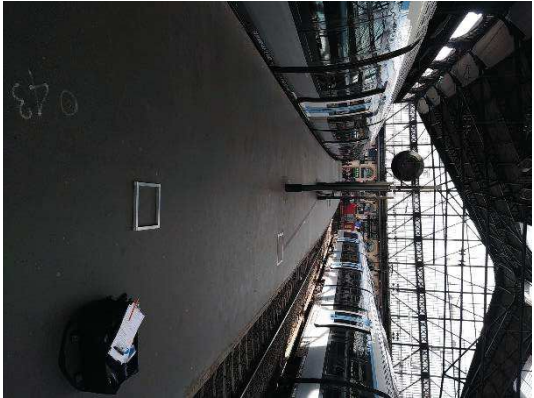

**Date de prélèvement :** le 24/08/2023

**Préleveur :** SOAVE Bruno

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

Prélèvements lingettes réalisés le 24/08/2023

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb µg/m²
582647-P1	RDC	Quai 4 - Voie 6/7 Au centre du quai sur Sol	9h25	Bitume	0,1m²	Avant nettoyage	1 177,2
582647-P2	RDC	Quai 10 - Voie 18/19 Au centre du quai sur Sol	9h30	Bitume	0,1m²	Avant nettoyage	986,0

PHOTOS	DESRIPTIF
	582647-P1 - 1 177,2 µg/m² RDC -Quai 4 - Voie 6/7 Au centre du quai sur Sol Revêtement : Bitume
	582647-P2 - 986,0 µg/m² RDC -Quai 10 - Voie 18/19 Au centre du quai sur Sol Revêtement : Bitume

Malakoff, le 29/08/2023

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

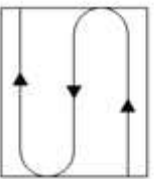


Figure 1 – Premier passage en S

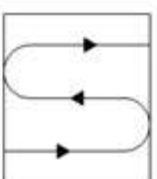


Figure 2 – Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les entrobès bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.



**FlashLab**

1, chemin de Saukier - 91160 Longjumeau  
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

L3A AIR - POLE HIAI  
Christelle SMOLIK  
23, rue des Garments  
92240 MALAKOFF

## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007313-25082023-125907 du 25/08/2023 à 12:59

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV007313 Date de réception : 25/08/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV007313-001 Date d'analyse : 25/08/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier H123080145-00582646  
Référence prélèvement 00582646-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	118	µg/support	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 1177,2 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

FOUROUR Linda  
TechnicienneLlaboratoire



## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007313-25082023-125907 du 25/08/2023 à 12:59

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV007313 Date de réception : 25/08/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV007313-002 Date d'analyse : 25/08/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier H123080145-00582646  
Référence prélèvement 00582646-P2  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	98,6	µg/support	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 986,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

FOUROUR Linda  
Technicienne Laboratoire



L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

### **3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIERRE

## **Rapport de localisation des résultats de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb Mesures ponctuelles**

### **Quais 4 et 10 après nettoyage**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 2 pages du rapport d'analyse 23ENV007340 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.

Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.

Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 –HI23080145/00582636

**Adresse du site :**  
Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

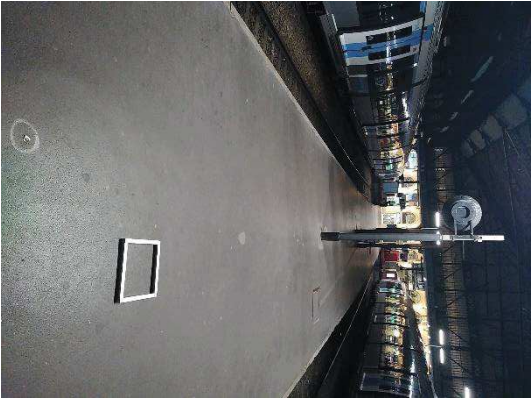

**Date de prélèvement :** le 25/08/2023

**Préleveur :** SOAVE Bruno

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 25/08/2023**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb µg/m²
582636-P1	RDC	Quai 4 - Voie 6/7 Au centre du quai sur Sol	4h15	Bitume	0,1m²	Après aspiration THE	179,6
582636-P2	RDC	Quai 10 - Voie 18/19 Au centre du quai sur Sol	4h20	Bitume	0,1m²	Après aspiration THE	458,4

PHOTOS	DESRIPTIF
	582636-P1 - 179,6 µg/m² RDC -Quai 4 - Voie 6/7 Au centre du quai sur Sol Revêtement : Bitume
	582636-P2 - 458,4 µg/m² RDC -Quai 10 - Voie 18/19 Au centre du quai sur Sol Revêtement : Bitume

Malakoff, le 31/08/2023

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel





ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

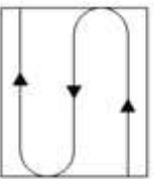


Figure 1 – Premier passage en S

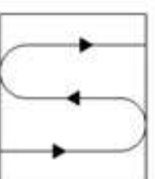


Figure 2 – Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les entrobès bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.



## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007340-28082023-133018 du 28/08/2023 à 13:30

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV007340 Date de réception : 28/08/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV007340-001 Date d'analyse : 28/08/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier H123080145-00582636  
Référence prélèvement 00582636-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>18,0</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 179,6 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

FOUROUR Linda  
Technicienne laboratoire



## RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007340-28082023-133018 du 28/08/2023 à 13:30

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV007340 Date de réception : 28/08/2023  
N° échantillon FlashLab : 23ENV007340-002 Date d'analyse : 28/08/2023

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier H123080145-00582636  
Référence prélèvement 00582636-P2  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	45,8	µg/support	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 458,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

FOUROUR Linda  
TechnicienneLlaboratoire